


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ	Délibération n° D20231810-02 Du 18 octobre 2023 SUBVENTIONS 2023 - 2
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	12.10.2023
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	12.10.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	0		

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOURMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

Absents : CHATAING P (1)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

SUBVENTION 2023 - 2

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu, comme chaque année, de statuer sur les demandes de subventions déposées en mairie pour 2023.

Désignation	Subv 2022	Subv 2023
Éveil ussonnais – subvention trail 2023	800 €	800 €
Festival Band'Ance	/	800 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** les attributions de subvention dans les termes présentés ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 19 octobre 2023.

Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance
-------------------	---------------------------------------

